

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE429

présenté par
M. Saddier

ARTICLE 26

A l'alinéa 4, après le mot :

« participent »,

Insérer les mots :

« , en lien avec les professionnels des secteurs concernés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole s'est construit dans une étroite relation avec le monde professionnel. Cette articulation est un élément identitaire central de ce dispositif de formation.

Au fil du temps, les liens se sont parfois distendus, les représentants professionnels ayant parfois du mal à s'impliquer dans des instances de gouvernance qui, de leur point de vue, s'éloignent des questions stratégiques et de l'intérêt des publics en formation.

Or, les défis et les enjeux actuels -économiques, alimentaires, environnementaux, énergétiques et sociaux- nécessitent une mobilisation de tous les acteurs, tant sur les questions stratégiques que dans le fonctionnement concret de l'appareil et ceci, à tous les niveaux : local, régional et national.

L'amendement proposé rappelle ce lien afin de revitaliser l'implication des professionnels dans l'orientation, la gouvernance et la vie de l'enseignement agricole, mesures qui devront faire l'objet de décrets d'application.